

Restauration et Préservation de la Biodiversité des Forêts sacrées de Wianso et de Sinatabé par le Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF-FEM)

Les Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) sont fréquemment menacés, surtout avec la croissance démographique de ces dernières années. Les catastrophes naturelles se multiplient, la sécheresse devient récurrente et les pluies sont de plus en plus irrégulières, ce qui affecte l'agriculture, principale activité des populations rurales. Les forêts de Sinatabé et de Wianso sont situées dans la région septentrionale du Bénin, plus précisément dans la commune de Bembèrèkè. Elles s'étendent respectivement sur 15 hectares 69 ares 52 centiares, et 10 hectares.

La forêt sacrée de Sinatabé abrite la divinité Sinatabé, qui a donné son nom à la forêt. Elle est vénérée par les populations locales et les populations environnantes, dont la cour impériale de Nikki. La divinité est connue des populations d'ici et d'ailleurs, qui viennent lui faire des promesses ou l'honorer. La divinité Wianso, présente dans la forêt sacrée de Wianso, est connue au-delà de la commune de Bembèrèkè. La source d'eau Tiro, présente au sein de la forêt sacrée, a contribué à la renommée des cérémonies à Wianso, car toute la population environnante s'y approvisionne en eau.

La faune et la flore des forêts sacrées de Sinatabé et de Wianso sont très riches. Elles abritent plusieurs espèces menacées, inscrites sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), telles que *Terminalia superba* (Kraqué), *Khaya senegalensis* (caïlcédrat), *Parkia Biglobosa* (Néré), *Ceiba pendandra* (fromager), *Milicia Excelsa* (Iroko), *Azadirachta indica* (Neem), *Numida meleagri* (pintade), *Lepus crawshayi* (lièvre), *Cercopithecus mona* (mona), *Varanus sp* (varan), *Protoxerus stangeri* (Ecureuil), *Cricetomys gambianus* (Rat géant), *Erythrocebus patas* (Patas), *Tragelaphus scriptus* (Guib harnaché), *Thryonomys swinderianus* (Aulacode).

Le Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF-FEM), avec le soutien du Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Sureté nucléaire et de la Protection des Consommateurs en Allemagne, a accordé une subvention de 37 500 dollars à l'ONG AFEJE pour la préservation et la restauration communautaire de ces deux forêts de 2021 à 2023. L'ONG AFEJE s'est engagée à :

- Contribuer à la gestion participative, inclusive et durable d'au moins 13 hectares de forêt par les communautés riveraines,
- Redynamiser les Comités Locaux de Gestion de la forêt (CLGF),
- Réhabiliter annuellement 20 hectares de terres dégradées,
- Renforcer les capacités d'au moins 40 producteurs en Gestion Durables des Terres (GDT),
- Contribuer à l'accroissement de la productivité des cultures d'au moins 20%,
- Contribuer à l'augmentation du revenu agricole des producteurs formés sur les GDT d'au moins 20%.

- Développer des activités qui concilient rentabilité économique et rentabilité environnementale pour la protection durable des APAC et la résilience face à la COVID-19 ;
- Produire et vendre au moins 1,2 tonne de miel avec les apiculteurs installés ;
- Produire et vendre au moins une tonne de lapin ;
- Planter au moins 800 plants de Gméline, Caïlcédrat et Ceiba.
- Incrire les deux forêts sacrées au registre international des APAC et à la base mondiale de données sur les aires protégées du WDPA gérés par le PNUE-WCMC

Les multiples actions de sensibilisation, de formation, d'information et de mobilisation sociale auprès des populations ont permis d'améliorer leurs connaissances sur le rôle des forêts pour les êtres vivants et la nécessité de les préserver. Les activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC) associées au succès des activités apicoles dans les forêts marquées par une forte colonisation des ruches installées, ont favorisé la dissémination auprès des populations, en particulier des bénéficiaires de bonnes pratiques qui ont réduit les menaces sur les ressources forestières. L'implication active de toutes les parties prenantes a également facilité ce processus de sensibilisation des populations locales pour la gestion durable des forêts sacrées de Sinatabé et de Wianso.

30 apiculteurs, 10 cunicultrices, 50 maraîchères et 40 producteurs sont formés et opérationnels respectivement dans l'apiculture, la cuniculture, la production maraîchère écologiquement durable et la mise en œuvre des mesures de Gestion Durable des Terres (GDT) dans les villages de Ina et Kpébéra riverains des forêts sacrées de Sinatabé et de Wianso dans la



Don d'équipements apicoles

commune de Bembèrèkè. Ces populations riveraines sont maintenant compétentes et pratiquent des activités écoresponsables dans les deux forêts ciblées. Quatre (04) associations formelles ont été créées pour la protection de l'environnement, de la préservation et la gestion durable des forêts sacrées de Sinatabé et de Wianso, avec des organes de gestion mis en place et un compte ouvert à leur nom à la CLCAM de Bembèrèkè pour la sécurisation des fonds d'Appui à l'Economie et au Développement (FAED) sous forme de dépôt à terme.



Enrichissement des sites de reboisement de Sinatabé et Wianso

L'adoption des mesures de Gestion Durable des Terres (GDT) par 40 producteurs formés dans la mise en œuvre de ces bonnes pratiques agricoles ainsi que la mise à leur disposition des semences des plantes fertilisantes, ont permis de réhabiliter 20 hectares de terres dégradées et de réduire les intrusions des populations riveraines qui étaient auparavant observées dans les zones boisées de la forêt sacrée de Wianso. Plusieurs effets positifs ont été observés après la dynamisation des comités de gestion de ces deux forêts sacrées, en ce qui concerne le maintien, la restauration et l'accroissement des espèces végétales dans le couvert forestier. Il s'agit notamment de l'introduction de nouvelles espèces ligneuses dans la forêt soit plus de 800 plants de Gméline, de Caïlcédrat et de Ceiba, la récupération de terres dégradées, ainsi que la bonne gestion des déjections animales pour la fabrication du compost agricole. Aujourd'hui, on observe dans les forêts sacrées de Sinatabé et de Wianso, une présence et une bonne reprise des espèces végétales. En conséquence, les actes illicites dans la forêt sacrée de Wianso qui ne dispose pas encore d'un gardien comme Sinatabé, ont considérablement diminué et les rares menaces proviennent des pasteurs transhumants. Les populations riveraines ont pris conscience des enjeux et des défis à relever dans la protection et la conservation des forêts sacrées.

La superficie officielle de la forêt de Sinatabé est passée de 3 hectares 38 ares 72 centiares à 15 hectares 64 ares 52 centiares grâce aux interventions du projet, et 25 hectares de forêt sont gérés de manière participative et durable par les communautés. Le projet a également contribué à la production de 1000 kg de viande de lapin, 1200 litres de miel et 120 kg de cire. L'élevage et l'apiculture ont permis l'emploi de 20 personnes dont 8 femmes et 12 hommes autour de la forêt de Sinatabé, ainsi que 20 personnes dont 16 femmes et 4 hommes, autour de la forêt de Wianso. Grâce à l'élevage, les bénéficiaires du projet réalisent un profit mensuel de 25 000 FCFA et les apiculteurs en réalisent 150 000 FCFA par mois.

Les femmes autour de la forêt de Wianso ont exprimé le souhait de pratiquer du maraîchage en saison sèche afin d'améliorer leurs revenus en période de soudure. Le projet

les a accompagnées dans la réalisation de la clôture grillagée du site, ainsi que dans l'acquisition des équipements tels que des arrosoirs, des bottes, des gants, et des binettes.



Suivi du maraîchage par les femmes sur le site de Wianso

L'indice de sécurité et de résilience de la forêt de Sinatabé est de 78,85%, tandis que celui de la forêt de Wianso est de 71,94% à la fin du projet. On observe toujours quelques rares prélèvements de bois dans la forêt de Wianso, ainsi que la divagation des animaux d'élevage et en transhumance, et l'érosion du sol par endroit. Dans la forêt sacrée de Sinatabé, les lois sont claires et connues de tous. À chaque infraction une amende est appliquée. L'introduction frauduleuse de bœufs dans la forêt est sanctionnée par une amende de 100 000 FCFA par bœuf. Les ressources collectées servent à payer le gardien de la forêt et à financer la construction des mares d'eau pour la faune de la forêt.

Avec le soutien des autorités et des populations riveraines, les collectivités ont cédé des parcelles de terre à proximité de la forêt par pour agrandir son domaine. Ainsi la superficie de la forêt de Sinatabé est passée de 3ha38a72ca à 15 ha64a52ca.

Afin d'éviter l'impact négatif du COVID sur les résultats du projet, des campagnes de sensibilisation directe et à grande échelle ont été réalisées à travers les radios communautaires en utilisant les langues nationales, pour promouvoir les gestes barrières.

Les interventions du projet ont permis à AFEJE ONG de mobiliser des ressources supplémentaires du programme IKI SMALL GRANT à travers le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC), pour un montant de 93 740,43 euros soit 61 489 691 FCFA sur une période 18 mois. Ces ressources ont été utilisées pour initier des activités de pisciculture et de maraîchage comme sources de revenus secondaires pour la population vivant près de la forêt de Sinatabé. Le réseau international des APACs reconnaît aujourd'hui ces deux forêts comme Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC)¹.

¹ <https://www.iccaregistry.org/en/explore/Benin/foret-sacree-de-sinatabe>

<https://www.iccaregistry.org/en/explore/Benin/foret-sacree-de-wianso>